ENDA ENERGIE

COP31 TÜRKİYE ANTALYA

NOTE DE POSITION D'ENDA ÉNERGIE POUR LA COP 31

La CoP 31, une opportunité pour transformer durablement nos territoires.



CoP31 - Antalya, novembre 2026

LA COP 31, UNE OPPORTUNITÉ POUR TRANSFORMER DURABLEMENT NOS TERRITOIRES.

La CoP31 (Antalya, 9–20 Novembre 2026) sera organisée dans un contexte géopolitique complexe remettant en cause les fondements du multilatéralisme nécessaires à rehausser l'ambition climatique et à garantir la justice climatique. Outre le poids politique de plus en plus pesant sur la dynamique des négociations depuis Belém, le succès de Antalya dépendra grandement des mesures concrètes prises par rapport aux enjeux prioritaires des pays du Sud-Global, singulièrement :

> L'urgence de la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, en parfaite cohérence avec les actions d'adaptation menée localement et, parallèlement, l'accélération du processus de suivi des 59 indicateurs de Belém relatifs à l'Objectif mondial en matière d'adaptation ;

> La mobilisation additionnelle de ressources nécessaires au Fonds sur les Pertes et Dommages et la simplification des conditions d'accès ;

> L'opérationnalisation du mécanisme sur les transitions justes prenant en compte les besoins de développement socio-économique et les enjeux d'accès aux services énergétiques, d'industrialisation verte, de souveraineté alimentaire, entre autres.

Cette Note de position met en exergue les fortes préoccupations et recommandations de la cinquième "Semaine Climat et Énergie" tenue à Dakar du 20 au 24 juillet 2026. Entre autres préoccupations majeures, il y a l'accès des Collectivités locales et des communautés aux moyens de mise en œuvre (développement des capacités, finance climatique, développement et transferts de technologies), la reconnaissance des savoirs endogènes, la promotion d'emplois verts et la protection des travailleurs impactés par les transitions systémiques, la synergie entre les trois Conventions de Rio; de même que la prise en compte du Genre et l'inclusion sociale (GESI) dans l'action climatique.

CONCERNANT L'ADAPTATION

L'Adaptation Gap report, 2026 du PNUE souligne clairement que même si les pays riches triplent leurs financements pour l'adaptation d'ici 2035, plus de 70 % des besoins des pays en développement resteront insatisfaits, d'ou la nécessité à la COP 31 de trouver un plan crédible permettant de mobiliser au moins 120 milliards de dollars par an bien avant 2035 et de combler le déficit de financement restant pour l'adaptation.

La CoP30 a adopté les 59 indicateurs de Belém relatifs à l'Objectif mondial en matière d'adaptation. Les travaux de la vision Belém-Addis doivent en préciser l'utilisation. Ces indicateurs sont volontaires et ne peuvent pas conditionner l'accès des pays en développement aux financements. Leur application nécessite un appui à la production de données et au suivi des résultats.

La CoP31 devra donc renforcer les politiques et financements consacrés à l'adaptation ; pour les pays africains, les petits États insulaires et les communautés côtières, notamment.

ENDA ENERGIE SOUTIENT :

- l'institutionnalisation de l'adaptation menée localement. Les Collectivités locales et les organisations communautaires doivent pouvoir définir leurs priorités et les mettre en œuvre, participer à l'allocation des ressources et évaluer les actions qui les concernent.
- L'intégration des solutions locales dans les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les contributions déterminées au niveau national (CDN), en les articulant avec les Plans climat et les portefeuilles de projets territoriaux.
- Une meilleure articulation entre adaptation et mitigation, afin de limiter les impacts et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- Promouvoir la création et l'opérationnalisation de fonds climat locaux, dotés de ressources dédiées aux priorités définies avec les communautés et accessibles aux Collectivités territoriales.
- Mettre en place un fonds national de facilitation pour la préparation des projets climatiques territoriaux, avec un accompagnement des Collectivités et un renforcement des compétences de la fonction publique locale. Soutenir les systèmes d'alerte précoce (SAP), l'action anticipatoire et l'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA) et les solutions basées sur la nature (NbS), en fonction des risques identifiés dans les territoires.

RÉPONDRE PLUS EFFICACEMENT AUX PERTES ET DOMMAGES

Les modalités de mise en œuvre de la Barbade (The Barbados Implementation Modalities - BIM) constituent la première phase d'intervention du Fonds pour la réponse aux pertes et dommages (FRLD) pour 2025-2026, sous forme de subventions. La première reconstitution de ces ressources doit débuter en 2027. À la CoP31, la poursuite de son opérationnalisation doit faciliter l'accès des pays vulnérables à un soutien adapté à leurs besoins.

Les réponses doivent tenir compte des pertes économiques et non économiques ; que ces pertes résultent d'événements extrêmes ou plutôt de phénomènes à évolution lente. Elles concernent les revenus et les infrastructures, mais aussi les terres, les savoirs et le patrimoine des communautés touchées.

ORIENTATIONS MAJEURES

- Mobiliser des contributions prévisibles et additionnelles sous forme de subventions, en préparant la reconstitution des ressources du Fonds.
- Simplifier l'accès aux ressources et prévoir des décaissements adaptés aux situations d'urgence, avec des modalités permettant de soutenir les acteurs locaux.
- Renforcer la documentation des pertes et dommages avec les populations concernées et faciliter l'assistance technique du Réseau de Santiago pour l'évaluation des besoins et la préparation des réponses.

ACCROÎTRE ET RENDRE ACCESSIBLE LE FINANCEMENT CLIMATIQUE

Le nouvel objectif collectif quantifié (NOCQ) adopté à Bakou prévoit 300 milliards de dollars par an, d'ici à 2035, pour les pays en développement, les pays développés prenant l'initiative. Il s'accompagne d'un appel à mobiliser au moins 1 300 milliards de dollars par an à cet horizon, auprès de l'ensemble des sources publiques et privées.

Le programme de travail biennal établi à Belém et inscrit à l'ordre du jour provisoire de la CMA8, inclut l'article 9.1 de l'Accord de Paris. ENDA ENERGIE réaffirme l'obligation des pays développés de fournir des ressources aux pays en développement pour l'atténuation et l'adaptation. La mobilisation de capitaux privés doit compléter ces ressources.

ORIENTATIONS MAJEURES

- Accroître les financements publics et concessionnels, en privilégiant les subventions pour l'adaptation afin de préserver les capacités budgétaires des pays vulnérables.
- Préciser la base de référence et la trajectoire de l'appel à tripler au minimum le financement de l'adaptation d'ici à 2035, avec des moyens disponibles à court terme.
- Concrétiser le triplement des décaissements annuels des fonds multilatéraux visés par la décision 1/CMA.7 d'ici à 2030, par rapport à 2022.
- Garantir une part des financements directement accessibles aux Collectivités locales et aux initiatives communautaires, et publier les montants annoncés, engagés et décaissés ainsi que leurs destinations.

Toutefois, pour les pays en développement, la question n'est pas le volume de financement mais, aussi, leur accessibilité, leur prévisibilité et leur orientation vers les communautés les plus vulnérables.

Au Sénégal, un futur Fonds Climat National à orientation territoriale doit s'appuyer sur les mécanismes existants et répondre aux difficultés de coordination et d'accès aux ressources. Sa gouvernance doit associer les Collectivités territoriales et les communautés, avec des règles d'allocation publiques et un dispositif de contrôle pour une traçabilité des financements et de leur efficacité. Sa capacité à mobiliser durablement des ressources et son ancrage dans les priorités nationales conditionnent son utilité.

METTRE L'ACCENT SUR L'OPÉRATIONNALISATION DU MÉCANISME POUR DES TRANSITIONS JUSTES

La CoP31 doit examiner l'opérationnalisation du mécanisme pour des transitions justes (JTM), ainsi que l'efficacité et la continuité du programme de travail sur la transition juste (JTWP).

Pour ENDA ENERGIE, ces deux instruments doivent améliorer l'accès à l'électricité et à la cuisson propre, soutenir les usages productifs de l'énergie (UPE) et renforcer la souveraineté énergétique, en s'appuyant sur les circonstances et besoins de développement économique de court terme. De plus, les transitions alimentaire, industrielle et infrastructurelle demeurent aussi des enjeux majeurs du pays en développement et doivent davantage être considérées par le mécanisme. Les trajectoires de transition doivent intégrer davantage l'adaptation et la résilience des communautés et écosystèmes terrestres et forestiers. Par ailleurs, la transition vers des systèmes énergétiques propres doit être également socialement juste, en intégrant les besoins des Collectivités, des travailleurs, des femmes et des communautés déjà vulnérables au changement climatique. La CoP31 doit poursuivre les travaux sur le mécanisme de transition juste et sur le programme de travail sur les transitions justes.

ORIENTATIONS MAJEURES

- Améliorer le JTWP en mettant l'accent sur la mise en œuvre ;
- Fournir l'appui technique à la co-construction de trajectoires nationales appropriées aux circonstances socio- économiques et par le dialogue social, en associant les syndicats, les Collectivités, la société civile et les entreprises aux choix sectoriels et au suivi des politiques;
- Mobiliser des ressources financières nécessaires aux besoins et promouvoir l'accès au financement juste évitant le cycle de l'endettement continu ;
- Appuyer la reconversion et la requalification des travailleurs, la diversification économique et la protection sociale dans les secteurs affectés par la transition ;
- Accompagner l'entrepreneuriat dans les énergies renouvelables et la participation des territoires aux projets énergétiques ;
- Soutenir la collaboration technologique afin de garantir un accès équitable aux technologies propres ;
- Appuyer la gouvernance des minéraux critiques et stratégiques pour permettre aux pays africains de développer la transformation locale et leurs chaînes de valeur avec des retombées en emplois décents et en compétences dans les pays producteurs ;
- Renforcer la protection des terres, de l'eau et de la biodiversité dans les projets de mise en valeur de ces minéraux.

TRANSPARENCE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

Le soutien aux pays en développement pour appliquer le cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris figure à l'ordre du jour provisoire de la CMA8. L'appui aux institutions doit permettre de conserver les compétences et de produire des données fiables sur les émissions et la mise en œuvre des CDN. Les informations doivent être accessibles aux citoyens pour faciliter le suivi des engagements.

Le Programme de Belém pour la mise en œuvre des technologies, adopté en 2025, doit soutenir les priorités définies par les pays. ENDA ENERGIE défend des partenariats associant recherche, transfert de compétences et accès à des technologies adaptées aux usages locaux. La maintenance et l'appropriation par les acteurs concernés doivent être prévues dans les investissements afin d'assurer la continuité des services.

ENCADREMENT DES MARCHÉS CARBONE

Les points relatifs à l'article 6 de l'Accord de Paris figurent à l'ordre du jour provisoire de la CMA8. ENDA ENERGIE défend un encadrement qui permet de vérifier l'intégrité des projets et les bénéfices revenant aux territoires.

- Garantir des réductions d'émissions réelles, additionnelles et mesurables, avec un suivi, une notification et une vérification fiables, et prévenir le double comptage.
- Protéger les droits fonciers et le consentement des populations par une information accessible sur les engagements, la durée des projets et les risques.
- Rendre publiques les règles de partage des bénéfices, les revenus et les coûts de suivi, et renforcer les capacités des institutions et de la société civile à contrôler le respect de ces règles.

DES DIMENSIONS TRANSVERSALES INDISPENSABLES À LA MISE EN OEUVRE...

GENRE ET INCLUSION SOCIALE

La COP30 a adopté le Plan d'action de Belém relatif au Genre pour 2026–2034. Il met l'accent sur le financement climatique sensible au genre, les données désagrégées, la participation, la technologie et le renforcement des capacités. Il reconnaît également des situations différenciées : femmes rurales, agricultrices, femmes handicapées, migrantes, etc.

ENDA ENERGIE soutient son intégration dans les politiques et le suivi des actions climatiques, avec des budgets dédiés. L'accès des femmes aux financements, aux services énergétiques et aux technologies doit être évalué à partir de données désagrégées.

La participation des femmes doit leur permettre d'influer sur les priorités d'adaptation et la gouvernance des fonds. Cette exigence concerne aussi leur représentation dans les délégations et les instances de négociation. Le genre et l'inclusion sociale (GESI) doivent être pris en compte dans la planification et l'évaluation des actions territoriales. Pour la COP31, il serait crucial de travailler davantage sur les instruments financiers sensibles au genre, le co-développement des capacités d'action en matière de GESI voire la valorisation des acquis des femmes championnes, entre autres.

ÉDUCATION ET SAVOIRS LOCAUX

L'examen à mi-parcours du programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique (ACE) se poursuivra à Antalya. Il doit permettre de renforcer les moyens consacrés à l'éducation, à la formation, à l'information et à la participation du public.

ENDA ENERGIE préconise l'intégration de l'éducation climatique dans les programmes d'enseignement et dans la formation des enseignants. La transmission des connaissances en langues nationales - avec les écoles et les acteurs communautaires - doit faciliter leur utilisation dans les terroirs. Les savoirs endogènes et pratiques doivent être reconnus dans la production des connaissances et dans les décisions publiques, en lien avec la recherche scientifique.

A une échelle plus large, des programmes de formation continue - dont une partie devrait prêter attention aux aspects relatifs aux négociations climatiques - doivent permettre aux jeunes et aux femmes de la société civile d'être préparés et de contribuer plus activement aux positions africaines.

COOPÉRATION ENTRE LES CONVENTIONS DE RIO

La “Semaine Climat et Énergie 2026” a souligné la nécessité d’articuler les actions sur le climat, la biodiversité et la lutte contre la désertification. ENDA ENERGIE soutient une planification nationale qui rapproche les CDN, les PNA et les stratégies relatives à la biodiversité et aux terres, avec des projets répondant aux besoins des territoires.

Cette coopération doit favoriser la restauration des terres et des mangroves, l’agroécologie, la gestion durable de l’eau et la protection des écosystèmes côtiers. Les aires marines protégées (AMP) doivent contribuer à la conservation et aux moyens d’existence des communautés. Les données et les expériences doivent être partagées entre Collectivités, centres de recherche et organisations communautaires.

ENDA ENERGIE appuie la proposition de mécanismes de financement durable pour des interventions communes aux trois Conventions, notamment un guichet national pour les projets associant adaptation, restauration et conservation.

CONTRIBUTION DES ACTEURS AFRICAINS AUX NÉGOCIATIONS

Le renforcement des alliances entre acteurs non étatiques (ANE) africains doit faciliter le dialogue avec les négociateurs et l’intégration des préoccupations des territoires dans les positions communes. Leur participation nécessite un accès à l’information et des moyens pour suivre les travaux préparatoires et contribuer aux négociations.

https://endaenergie.org

54 rue Carnot, BP 3370, Dakar, Sénégal

+ 221 33 842 98 50

endaenergie